

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA  
VILLE DE WATERLOO**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo**, tenue le 22 juillet 2021 à 18h00, par visioconférence à laquelle sont présents messieurs les conseillers suivants :

Robert Auclair    Normand Morin  
André Rainville   Pierre Brien                      Absente: Louise Côté

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : Monsieur Louis Verhoef, directeur général et greffier.

**Mot de Bienvenue**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil.

**21.07.17**

**Ouverture de la séance extraordinaire du 22 juillet 2021**

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 18h06, après avoir constaté le quorum.

Le greffier dépose le rapport de réception de l'avis de convocation.

**21.07.18**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 juillet 2021**

Il est proposé par monsieur André Rainville et résolu d'adopter l'ordre du jour comme suit :

À moins d'avis contraire, le Maire n'a pas voté.

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 22 juillet 2021.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 juillet 2021.
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 juillet 2021.

**4. Finance et administration**

4.1 Commandite pour Soirée Zébrée.

**5. Adjudication de contrat**

5.1 Services professionnels - Puits Allen-III.

5.2 Forage - Puits Allen-III.

5.3 Contrôle qualitatif des matériaux - Allen-Foster.

**6. Questions posées par les citoyens.**

7. Levée de la séance extraordinaire du 22 juillet 2021.

**Adopté**

**21.07.19**

**Adoption du procès-verbal de la séance du 13 juillet 2021**

Sur proposition de monsieur Normand Morin, le procès-verbal de la séance du 13 juillet 2021 est adopté.

21.07.20

**Finance et administration**

21.07.20.1

**Commandite - Soirée Zébrée.**

ATTENDU QUE Les étudiants en coordination d'événements du Cégep de Granby, dans le cadre de leur programme d'étude, organisent la Soirée Zébrée;

ATTENDU QUE Cette soirée a pour but d'amasser des fonds pour le Regroupement québécois des maladies orphelines et qu'elle se tiendra à la Maison de la culture de Waterloo.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil autorise une commandite de 1000 \$, conférant à la Ville le statut de partenaire platine de cet événement.

**Adopté**

21.07.21

**Adjudication de contrat**

21.07.21.1

**Services professionnels - Puits Allen-III.**

ATTENDU QUE La capacité de pompage des 2 puits existants sera, d'ici quelques années, à son rendement maximal;

ATTENDU QUE Le développement résidentiel va augmenter au cours des prochaines années;

ATTENDU QUE Pour prévoir l'alimentation en eau potable l'ajout d'un troisième puits est nécessaire;

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics a demandé une offre de services à quatre firmes d'experts-conseil pour coordonner les services d'ingénierie et d'architecture afin de réaliser les plans et devis, l'appel d'offres aux entrepreneurs, l'analyse des soumissions reçues ainsi que la surveillance des travaux;

ATTENDU QUE Trois firmes ont déposé des offres soit;

- Tetra Tech au montant de 95 889.15 \$, taxes incluses;
- EXP au montant de 103 372.87 \$, taxes incluses;
- Côté-Jean & Associés pour 90 830.25 \$, taxes incluses;
- St-Georges, Structures et civil: N'a pas déposé.

ATTENDU QU' À la suite de l'analyse des documents, la firme Côté-Jean & Associés s'avère conforme.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte l'offre de services de Coté-Jean & Associés au montant de 90 830.25 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour la construction d'un puits permanent. Que cette somme sera assumée par le règlement 21-930, à venir.

**Adopté**

### 21.07.21.2

#### **Forage - Puits Allen-III.**

ATTENDU QUE La capacité de pompage des 2 puits existants sera, d'ici quelques années, à sa capacité maximale;

ATTENDU QUE Pour prévoir l'alimentation en eau potable l'ajout d'un troisième puits est nécessaire;

ATTENDU QUE Le 11 mai 2021, la Ville mandatait la firme LCL Environnement pour procéder à l'appel d'offres, sur le SEAO, pour le forage d'un nouvel ouvrage de captation d'eau souterraine, auquel trois firmes ont répondu, soit:

- Forages L.B.M. Inc. au montant de 134 190.20 \$, taxes incluses;
- Forages Technic-Eau Inc. pour 122 422.22 \$, taxes incluses;
- Bernard Lizotte & Fils Inc. pour 172 577.44 \$, taxes incluses;

ATTENDU QU' À la suite de l'analyse des documents, la soumission de Forages Technic-Eau Inc. s'avère conforme.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation de la firme LCL Environnement, accepte la soumission de Forages Technic-Eau Inc. au montant de 122 422.22 \$, taxes incluses. Que cette somme sera assumée par le règlement 21-930, à venir.

**Adopté**

### 21.07.21.3

#### **Contrôle qualitatif des matériaux - Allen-Foster.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a octroyé un contrat pour la réfection des rues Foster, Allen et Western;

ATTENDU QUE La Ville désire faire un contrôle des matériaux utilisés pour ces travaux;

ATTENDU QUE La Ville a demandé des soumissions pour le contrôle qualitatif des matériaux utilisés pour ces travaux à 4 firmes soit :  
NCL ENVIROTECK, GROUPE ABS, LABO  
MONTÉRÉGIE et SOLMATECH;

ATTENDU QUE Seules deux firmes ont déposé savoir:

- Solmatech au montant de 45 322.00 \$;
- Laboratoires de la Montérégie au montant de 43 834.22 \$.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux  
publics, accepte la soumission de Laboratoires de la Montérégie  
au montant de 43 834.22\$ \$, toutes taxes incluses. La provenance  
des fonds sera assumée par la TECQ.

**Adopté**

**21.07.22**

**Questions du public**

Le public a été invité à soumettre ses questions - Aucune question.

**21.07.23**

**Levée de l'assemblée**

La séance extraordinaire du 22 juillet 2021 est levée.

---

Maire

---

Greffier